

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par la commune de Saint Crépin d'Auberoche pour la rénovation d'un logement communal conventionné – 216 Route des Cordonniers

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 7 décembre 2017 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Saint Crépin d'Auberoche répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, dans le centre bourg de St Crépin d'Auberoche,
- Une rénovation permettant d'aménager la salle de bain afin que le logement soit adapté à la perte d'autonomie

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Saint Crépin d'Auberoche, par délibération du 3 septembre 2020, soutient également la rénovation de ce logement communal conventionné avec une participation de 1.960 €.

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € pour les travaux d'adaptation de ce logement.

Fait à Périgueux, le

03 NOV. 2020

Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le : 03 NOV. 2020

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20201103-DEC2020071-AR

Rénovation d'un logement communal conventionné – 216 route des Cordonniers– Commune de Saint Crépin d'Auberoche

- Ce logement est situé dans le centre bourg de Saint Crépin d'Auberoche ;
- La rénovation envisagée consiste à adapter la salle de bain à la perte d'autonomie du locataire, en remplaçant la baignoire par une douche de plain-pied et la pose de barres de maintien
- Le loyer du logement conventionné est le suivant :

Type de logements	Forme	Loyer mensuel (€)
PALULOS		
T3	Individuel – 63 m2	303

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Travaux d'adaptation de la salle de bain	3 460 €	CA Grand Périgueux	1 500 €
		Commune de Saint Crépin d'Auberoche	1960 €
TOTAL HT	3 460 €		
TOTAL TTC	3 806 €	TOTAL	3 460 €